

N° 2025-005

**OBJET :**

*Marchés publics – Travaux d'entretien  
de voirie – Avenant au marché en  
cours*

L'an deux mil vingt-cinq, le 14 janvier, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Lullin, sous la présidence de Madame Yannick TRABICHET.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 8 janvier 2025

Présents :

Mmes ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, VERMANT Rebecca, MARTEL Mi-reille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie et GRENAT Maryse.

MM. BERGER Jean-François, FOURNET Bernard, BÉARD Patrick, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, GIROD Jean-Marc, VUATTOUX Rémy, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

**Résultat du vote :**

votants : .....24  
pour : .....24  
contre : .....00  
abstention : .....00

Procurations ont été données par :

- Mme VERNET Josette à Mme ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth,
- Mme LEFANT Myriam à M. BERGER Jean-François,
- M. DENNÉ Jean-Claude à Mme GRENAT Maryse,
- M. MUFFAT Jean-François à Mme TRABICHET Yannick.

Monsieur MORAND Jean-Claude a été élu secrétaire de séance.

Madame la Présidente rappelle aux membres du conseil communautaire qu'un marché public à bons de commandes a été attribué en 2024 à la société COLAS pour la réalisation de travaux d'entretien de voirie. Elle souligne que le montant maximum de commande fixé dans le marché (1 500 000 € HT par an et 6 000 000 € HT sur 4 ans) est erroné et propose donc de passer un avenant afin de le porter à 2 300 000 € HT par an, soit 9 200 000 € HT sur 4 ans.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

- **à l'unanimité,**
- **autorise** Madame la Présidente à signer l'avenant joint en annexe de la présente délibération.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le : .....

Publié ou notifié

Le : .....

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

La Présidente  
Yannick TRABICHET

Le secrétaire de séance  
Jean-Claude MORAND



## Modification n°1

### A - Identification des pouvoirs adjudicateurs

GROUPEMENT DE COMMANDES  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-CHABLAIS  
COMMUNE DE MORZINE-AVORIAZ  
COMMUNE D'ESSERT ROMAND

### B - Identification du titulaire

**Colas France – Ets Thonon les Bains (Perrignier-74)**

### C - Objet du marché

- Objet du marché : Groupement de commandes-Travaux d'entretien de voirie
- Date de la notification du marché : 23 avril 2024
- Montant maximum du marché : 6 000 000 € HT sur 4 ans

**D - Objet de la modification du marché**

## ■ Modifications introduites par la présente modification :

Le montant maximum du marché indiqué lors de la consultation initiale est erroné.


Il est donc proposer de le réajuster en augmentant le montant maximum annuel de 800 000€HT soit 3 200 000€HT sur 4 ans.

## ■ Incidence financière de la modification :

La modification de marché a une incidence financière sur le montant du marché public :  
(Cocher la case correspondante.)

 NON

 OUI
**E - Signature du titulaire du marché**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
BOUQUET Guillaume, Chef d'Agence	Perrignier, le 9 janvier 2025	 <b>COLAS France</b> <b>Ets THONON-LES-BAINS</b> 43 rue des Entreprise - Z.I. 74560 PERRIGNIER Tél. : 04 50 72 00 06 SIRET 324 338 883 04528

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

## F - Signature du pouvoir adjudicateur

A : Le Biot, le

Signature  
(Représentant du pouvoir adjudicateur)

Envoyé en préfecture le 20/01/2025

Reçu en préfecture le 20/01/2025

Publié le 20/01/2025

ID : 074-247400682-20250114-2025\_005-DE



## G - Notification de la modification de marché au titulaire du marché public

### ■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie de la présente modification de marché »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

### ■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public)

### ■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public.)